

5 – REFERENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

TITRE

AGENT DE NETTOIEMENT DE L'ESPACE PUBLIC URBAIN

Niveau 3 (nomenclature Europe)
Code NSF 343

AUTORITE DELIVRANT LA CERTIFICATION

Nom de l'autorité délivrant la certification : **GIP FORMATION ET CERTIFICATION POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE - GIP FCIP de Toulouse**

Adresse : 75 rue Saint Roch 31400 Toulouse

Courriel : gipfcip@ac-toulouse.fr Site Internet (le cas échéant) : <http://maforpro.ac-toulouse.fr/>

Activité 1 / Bloc 1 : Nettoyage manuel de l'espace public urbain et ramassage des détritres avec un chariot

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITES D'ÉVALUATION	CRITERES D'ÉVALUATION
1.1. Recueil des informations et consignes transmises par le responsable de proximité	C1.1.1 Ecouter et analyser les éléments d'information transmis par le responsable de proximité afin de préparer la mission de nettoyage manuel et d'appliquer les consignes données (horaires, secteur d'affectation, objectifs attendus, délais)	<p>Modalités de validation du Bloc 1 : Nettoyage manuel de l'espace public urbain et ramassage des détritres avec un chariot de voirie</p> <p>E.1. Evaluations en cours de formation par le centre de formation associant un professionnel métier (évaluations écrites et par situations professionnelles reconstituées)</p> <p>Le candidat est évalué sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La compréhension de l'organisation globale du service Propreté et du périmètre d'intervention pour ses missions - Les mesures de prévention et de sécurité mises en œuvre - Le fonctionnement du matériel et de équipements mis à disposition - Les capacités à organiser l'activité de nettoyage d'un espace public - Les capacités à utiliser des techniques spécifiques de nettoyage - La capacité à communiquer oralement avec les usagers et les professionnels - La capacité à transmettre par écrit des messages détaillés 	Les consignes données pour réaliser la prestation (horaires, organisation du travail dans les délais) sont respectées La configuration et l'organisation de l'espace public dans lequel l'agent évolue sont connues et comprises
1.2. Préparation de la mission de nettoyage de l'espace public : - Secteur à nettoyer - Matériel requis (balai, chariot de voirie, souffleur, aspirateur, pince, raclette...) - Equipements de protection individuelle de la collectivité	<p>C1.2.1 Identifier la zone d'affectation et définir le parcours à réaliser en fonction des itinéraires prescrits pour la mission de nettoyage et adapter les équipements de protection individuelle mis à disposition</p> <p>C1.2.2. Analyser l'espace qui sera à nettoyer de façon globale (degré de salissure, nature des déchets, nature des supports...) afin de sélectionner - au dépôt - le matériel nécessaire à la mission et adapter le mode opératoire</p> <p>C1.2.3. Contrôler le bon fonctionnement du matériel au dépôt pour pouvoir assurer le nettoyage de la zone publique urbaine en sécurité et avec efficacité</p>		La zone à nettoyer est repérée avec exactitude Les matériels sont choisis avec pertinence et adaptés au travail à réaliser Le matériel est vérifié avant utilisation Les consignes de sécurité et les mesures de prévention sont appliquées Le port des EPI (Equipements de Protection Individuelle) mis à disposition est effectif
1.3. Organisation de l'intervention de nettoyage	C1.3.1 Organiser l'activité en prenant en compte les contraintes de la zone d'affectation, en repérant les priorités dans les actions, en respectant les objectifs Propreté de la collectivité, pour réaliser une intervention de nettoyage conforme aux instructions		Les procédures et la chronologie des opérations sont respectées L'intervention est organisée en prenant en compte les paramètres de situation
1.4.1. Balayage des trottoirs, des caniveaux et de la chaussée, avec un balai à manche, un souffleur, un aspirateur	C1.4.1 Réaliser un balayage manuel des détritres avec un matériel adapté à la situation de l'espace public et au support à nettoyer en vue de respecter les objectifs propreté de la collectivité		Les techniques de balayage manuel sont mises en œuvre et appliquées Les techniques de nettoyage et de lavage sont adaptées à l'espace Les produits de nettoyage sont utilisés en sécurité
1.4.2 Lavage de certains espaces urbains (marchés, toilettes publiques, ...), avec du petit matériel de lavage	C1.4.2. Réaliser le nettoyage d'espaces publics urbains spécifiques (marchés, toilettes publiques) en utilisant des produits de nettoyage adaptés, en respectant les dosages indiqués, les principes d'hygiène et de sécurité, le degré de nuisance par rapport à l'environnement afin rendre les zones propres pour les usagers		Les dosages et dilutions sont réalisées dans le respect des indications fournies Le respect de l'environnement est pris en compte dans la pratique professionnelle de l'agent
1.4.3. Remplacement des sacs des corbeilles de rue selon un plan défini par les services	C1.4.3. Effectuer le remplacement des sacs de corbeilles de rues, des sacs pour distributeurs de déjections canines, sur les équipements publics urbains pour les mettre à disposition des usagers	Les procédures d'entretien des corbeilles et distributeurs sont appliquées avec rigueur	

Activité 1 / Bloc 1 : Nettoyage manuel de l'espace public urbain et ramassage des déchets avec un chariot (suite)

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
1.5. Mise en tas de déchets et ramassage avec une pelle dans le sac poubelle du chariot de voirie	C1.5 Assembler les déchets présents sur la voirie avec un balai pour former un tas sur l'espace public sans gêner les piétons Charger tous les déchets à l'aide d'une pelle pour les stocker dans le sac du chariot de voirie afin d'obtenir une zone publique urbaine propre	<p>E.2. Evaluation en situation professionnelle réelle :</p> <p>Le candidat est évalué en entreprise par le tuteur ou l'encadrant, de sa prise de poste à la fin de sa mission, sur l'activité « nettoyage manuel de l'espace public urbain » L'évaluation se déroule par observation et évaluation des comportements professionnels de l'agent au moyen d'une grille d'évaluation fournie par le centre de formation agréé en fin de formation préparant au Bloc 1</p> <p>E.3. Evaluation d'un dossier professionnel écrit sur une synthèse de l'activité professionnelle relative au Bloc 1</p>	Le procédé de ramassage de déchets est adapté à la situation et conforme aux consignes données
1.6. Réalisation de diverses opérations manuelles de nettoyage : Désherbage manuel Enlèvement d'affiches scotchées ou agrafées, graffitis...	C1.6.1 Réaliser des opérations manuelles de nettoyage saisonnières et de ramassage de déchets (désherbage, débroussaillage, soufflage et aspiration de feuilles) C1.6.2 Eliminer les supports sauvages en utilisant des techniques spécifiques (affiches, autocollants, ...) pour rendre la zone publique propre pour les usagers		Les techniques spécifiques de nettoyage sont maîtrisées et parviennent à un résultat conforme aux exigences définies par le service
1.7. Regroupement en sécurité de déchets ne relevant pas de la mission	C1.7.1 Identifier dans l'espace public les déchets sauvages et encombrants qui ne relèvent pas de la mission de nettoyage et à risque pour le public C1.7.2. Installer les déchets sauvages et encombrants dans des zones sécurisées pour faciliter l'enlèvement par d'autres agents de la collectivité et veiller à la sécurité du public		La procédure de gestion des déchets ne relevant pas de sa mission est mise en œuvre et adaptée à la situation rencontrée
1.8. Contrôle du résultat de la mission	C1.8 Evaluer le degré de propreté après intervention par un contrôle visuel de la qualité de l'espace public urbain afin d'être en conformité avec les objectifs propreté de la collectivité et les consignes données par sa hiérarchie		Le résultat obtenu en fin de mission est contrôlé visuellement systématiquement Des actions correctives pertinentes sont mises en œuvre si nécessaire
1.9. Réponse aux demandes d'information faites par des usagers Echanges avec des usagers sur les actions de nettoyage et sur la propreté urbaine	C1.9.1 Communiquer avec les usagers de l'espace public urbain en adoptant une posture professionnelle et un mode relationnel adéquate afin de véhiculer une image positive de la collectivité publique C1.9.2 Informer avec courtoisie les usagers sur les différents services de la collectivité en vue de répondre à leurs interrogations et de les guider vers le service approprié recherché C1.9.3 Contrôler sa communication orale en situation de tension ou de conflit pour calmer la situation et véhiculer une image positive		Les interactions avec les usagers et les autres professionnels intervenant sur l'espace public urbain respectent les règles de courtoisie La communication orale est contrôlée en situation de tension ou de conflit La posture et les propos sont en adéquation avec l'image de la collectivité publique
1.10. Restitution au responsable de proximité des opérations réalisées, des informations clés recueillies et des éventuels dysfonctionnements observés.	C1.10 Transmettre par écrit et/ou oralement au responsable du service les informations sur la mission réalisée, le résultat réel par rapport à aux résultats attendus, les informations clés de terrain et les dysfonctionnements afin de rendre compte de sa mission et de participer à l'amélioration de la qualité du service		Les messages écrits et oraux sont transmis de manière compréhensible en retraçant clairement les faits et/ou les situations rencontrées et en respectant la procédure de remontée d'informations

Activité 2 / Bloc 2 : Balayage des débris en coordonné avec un engin motorisé

La balayeuse est l'engin motorisé le plus couramment utilisé; l'arroseuse-laveuse est moins fréquemment utilisée. Le travail se réalise en équipe lorsque la balayeuse est utilisée. Dans le cas de l'utilisation de l'arroseuse-laveuse, l'agent de nettoyage agit seul en coordonné avec l'engin.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITES D'ÉVALUATION	CRITERES D'ÉVALUATION
2.1. Ecoute des consignes propres à la mission de coordonné fournies par le responsable de proximité	C2.1 Ecouter les informations transmises par le responsable de proximité pour réaliser la mission de balayage en coordonné en équipe en respectant les instructions et consignes données	Modalités de validation du Bloc 2 : Balayage des débris en coordonné avec un engin motorisé	Les consignes et instructions données avant la mission de balayage en coordonné sont respectées
2.2. Préparation du matériel propre à la mission en coordonné avec un engin motorisé	C2.2 Contrôler, au dépôt, le bon état de fonctionnement du matériel adapté à la mission en coordonné pour préparer la mission	E.1. Evaluations en cours de formation par le centre de formation associant un professionnel métier (évaluations écrites et par situations professionnelles reconstituées) Le candidat est évalué sur : - La compréhension des consignes données avant la mission - Le fonctionnement du matériel et des équipements mis à disposition dans le cas d'une mission de balayage en coordonné - les mesures de prévention et de sécurité mises en œuvre - la capacité à travailler en coordonné et en équipe - la communication professionnelle orale et écrite	Le matériel est contrôlé avant utilisation
2.3 Balayage en équipe en coordonné avec une balayeuse et un balai à manche ou un souffleur (trottoirs, caniveaux et chaussées) Ou avec une arroseuse-laveuse, balayage avec rampe de lavage orientable Rapprochement des débris pour les rendre accessibles à la balayeuse Avancée du balayeur seul ou en équipe en coordonné avec la machine	C2.3.1 Mettre en œuvre les techniques de balayage en coordonné sur la zone publique urbaine - trottoirs, caniveaux et chaussées – afin de nettoyer efficacement la zone par un travail d'équipe réalisé en sécurité C2.3.2 Accomplir le balayage en regroupant les débris en file afin de les rendre accessibles à l'engin motorisé (balayeuse) C2.3.3 Observer les opérations réalisées par la machine et par ses coéquipiers pour coordonner au mieux l'activité avec l'ensemble C2.3.4 Coordonner le rythme du balayage avec l'avancée de l'engin en veillant au respect des règles de sécurité liées à l'activité de balayage en coordonnée avec engin motorisé		Les gestes et techniques sont adaptés à une action coordonnée avec engin motorisé Les files de débris sont positionnées conformément à la procédure La coordination est adaptée dans le cas d'un travail en équipe et avec le conducteur de l'engin motorisé. Les règles de sécurité sont respectées strictement Les consignes de sécurité pour les usagers de l'espace public liées au travail réalisé à proximité d'un engin motorisé sont mises en œuvre

Activité 2 / Bloc 2 : Balayage des débris en coordonné avec un engin motorisé (suite)

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
2.4. Transmission d'informations en équipe pendant le balayage en coordonné	C2.4 Communiquer avec le conducteur de l'engin motorisé et les coéquipiers pour optimiser les opérations de nettoyage et assurer la sécurité des agents et celle des usagers tout au long de la mission	E.2. Evaluation en situation professionnelle réelle : Le candidat est évalué en entreprise par le tuteur ou l'encadrant, de sa prise de poste jusqu'à la fin de sa mission, sur l'activité de « balayage en coordonné de l'espace public urbain » L'évaluation se déroule par observation et évaluation des comportements professionnels de l'agent au moyen d'une grille d'évaluation fournie par le centre de formation agréé en fin de formation préparant au Bloc 2 E.3. Evaluation d'un dossier professionnel écrit sur une synthèse de l'activité professionnelle relative au Bloc 2	La communication professionnelle est adaptée au contexte de la mission en coordonné
2.5. Restitution au responsable de proximité des opérations réalisées, des informations clés recueillies et des éventuels dysfonctionnements observés	C2.5 Informer, par les moyens mis à disposition, le responsable de proximité sur les éléments clés observés sur le terrain et les dysfonctionnements éventuels afin de participer à l'amélioration de la qualité de service		Un compte rendu est réalisé conformément à la procédure de remontée d'information demandée

Activité 3 / Bloc 3 : Repérage et signalement des pollutions, des dépôts sauvages ou des dégradations de l'espace public urbain

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
3.1. Surveillance des espaces du domaine public urbain tout en réalisant des opérations de nettoyage	<p>C3.1.1 Observer les lieux, les équipements et repérer les dégradations, les dépôts sauvages ou les pollutions en fonction des objectifs Propreté définis par la collectivité</p> <p>C3.1.2 Mémoriser les situations et lieux critiques tout en réalisant le nettoyage pour les signaler ensuite avec précision afin d'intervenir</p>	<p>Modalités de validation du Bloc 3 : Repérage et signalement des pollutions, des dépôts sauvages ou des dégradations de l'espace public urbain E.1. Evaluations en cours de formation par le centre de formation associant un professionnel métier (évaluations écrites et par situations professionnelles reconstituées) Le candidat observe des situations et restitue oralement ou par écrit les constats relevés Le candidat propose des solutions techniques E.2. Evaluation en situation professionnelle réelle Le candidat est évalué en entreprise par le tuteur ou l'encadrant sur l'activité « Repérage et signalement de pollutions, dépôts sauvages et dégradations » tout au long de sa mission sur une journée L'évaluation se déroule par observation et évaluation des comportements professionnels et remontées d'informations de l'agent au moyen d'une grille d'évaluation fournie par le centre de formation agréé en fin de formation préparant au bloc 3 E.3. Evaluation d'un dossier professionnel écrit sur une synthèse de l'activité professionnelle relative au Bloc 3</p>	<p>Les points de veille sont contrôlés visuellement et systématiquement (lieux, espace public, équipements, ...) Le repérage des lieux et situations est effectif Les aléas à signaler sont relevés avec précision</p>
3.2. Transmission d'informations et d'observations relevées du terrain à la hiérarchie	<p>C3.2.1 Communiquer oralement avec sa hiérarchie en restituant avec clarté et précision les informations recueillies et le lieu précis des constats réalisés sur l'espace public</p> <p>C3.2.2 Apprécier et déclarer les situations à risque ou une forte nuisance pour les riverains aux services compétents de la collectivité pour maintenir un service propreté de qualité et un espace urbain sécurisé pour le public</p>		<p>Les faits et/ou des situations rencontrées sont transmis de manière précise, compréhensible et claire au responsable de service Le danger ou risque imminent est clairement identifié La procédure d'alerte est déclenchée si besoin auprès des interlocuteurs compétents</p>
3.3. Formulation de propositions visant à améliorer la qualité de service	C3.3 Identifier et proposer des solutions techniques pour améliorer la qualité du service propreté		<p>Des solutions pertinentes visant à l'amélioration continue de la qualité de service sont proposées</p>

Activité 4 / Bloc 4 : Réalisation d'opérations occasionnelles au service de la gestion du cadre de vie urbain

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITES D'ÉVALUATION	CRITERES D'ÉVALUATION
4.1. Réalisation de missions de déneigement et de salage en période hivernale	C4.1 Effectuer des opérations occasionnelles de déneigement et de salage en période hivernale avec le matériel et les techniques adaptés afin de sécuriser les voiries	<p>Modalités de validation du Bloc 4 : Réalisation d'opérations occasionnelles au service de la gestion du cadre de vie urbain E.1. Evaluations en cours de formation par le centre de formation associant un professionnel métier (évaluations écrites et par situations professionnelles reconstituées) Le candidat est évalué sur : - La prise en compte de consignes diverses en dehors des missions habituelles - La réalisation d'opérations variées de montage/ démontage de matériel en sécurité E.2. Evaluation en situation professionnelle réelle Le candidat est évalué en entreprise par le tuteur ou l'encadrant sur l'activité « Opérations occasionnelles au service du cadre de vie urbain » L'évaluation se déroule par observation et évaluation des comportements professionnels de l'agent au moyen d'une grille d'évaluation fournie par le centre de formation agréé en fin de formation préparant au Bloc 4 E.3. Evaluation d'un dossier professionnel écrit sur une synthèse de l'activité professionnelle relative au Bloc 4</p>	Les techniques et matériels spécifiques au déneigement ou salage des voiries sont adaptées et maîtrisées
4.2. Participation au montage et démontage de bureaux de vote Mise en place de barrières (manifestations, sécurité, ...)	<p>C4.2.1 Réaliser des opérations occasionnelles au service de la gestion du cadre de vie urbain en respectant des consignes de de travail et de sécurité en vigueur</p> <p>C4.2.2 Effectuer une diversité d'opérations de montage/démontage de matériel en manipulant différents objets, éléments et outils pour préparer des manifestations ponctuelles au sein de la collectivité dans un cadre sécurisé</p> <p>C4.2.3 Mettre en œuvre les bonnes pratiques pour assurer sa sécurité, celles des personnes présentes dans l'environnement et prévenir l'usure professionnelle par la mise en œuvre de gestes et postures qui préviennent la fatigue et les accidents.</p>		<p>Des opérations ponctuelles diverses liées à la gestion du cadre de vie urbain sont réalisées en utilisant les matériels adaptés</p> <p>Les techniques de montage, démontage et de positionnement de matériel sont appliquées en respectant les consignes de sécurité</p> <p>Les consignes de travail et de sécurité spécifiques liées à la nature des opérations sont mises en œuvre et respectées. Les mesures de prévention des risques sont mises en œuvre</p>
4.3. Participation à des opérations urgentes, en renfort d'autres équipes, en cas d'incidents ou événements majeurs	C4.3 S'adapter à différents contextes d'intervention et environnements de travail spécifiques (lieux, matériels, techniques) pour œuvrer ponctuellement au sein d'une équipe nouvelle et éventuellement sous l'autorité d'un autre responsable		La posture professionnelle est adaptée à des nouvelles équipes de travail pour des besoins occasionnels

Pour viser la certification professionnelle complète « Agent de nettoyage de l'espace public urbain », le candidat doit :

- **Valider les 4 Blocs de compétences constitutifs du Titre** selon les modalités d'évaluation et de validation de chaque bloc

Bloc 1 : Nettoyage manuel de l'espace public urbain et ramassage des débris avec un chariot

Bloc 2 : Balayage des débris en coordonné avec un engin motorisé

Bloc 3 : Repérage et signalement des pollutions, des dépôts sauvages ou des dégradations de l'espace public urbain

Bloc 4 : Réalisation d'opérations occasionnelles au service de la gestion du cadre de vie urbain

- **Et présenter le dossier professionnel (E.3) rédigé et déposé en fin de parcours devant un jury final** composé de professionnels et du représentant de l'organisme certificateur
Durée de l'épreuve finale orale :
Soutenance orale de 40 minutes : 20 minutes de présentation, 20 minutes d'échanges

Ou par la VAE :

Rédiger un Livret 1 VAE et être recevable

Rédiger et déposer un Livret 2 selon les modalités auprès du GIP FCIP de Toulouse

Procéder à son inscription à l'examen auprès du GIP FCIP de Toulouse et présenter son livret 2 devant un jury final

Pour viser un ou plusieurs blocs de compétences constitutifs de la certification professionnelle « Agent de nettoyage de l'espace public urbain », le candidat doit :

- **Valider 1 ou 2 ou 3 ou 4 blocs de compétences selon les modalités d'évaluation et de validation de chaque bloc**
- **Possibilité de s'inscrire à la certification professionnelle dans son ensemble conformément aux modalités du règlement de validation**